

REGARDS CROISES SUR L'ENTREPRISE :

« ENJEUX ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PME »

Lundi 28 novembre 2005

Centre de conférences Pierre Mendès-France

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

SOMMAIRE

1. [Ouverture et présentation de la séance](#) par Mme Catherine Gras, Chef de service à la DCASPL.
2. [Propos d'introduction de M.Henri Savajol](#), Directeur des études OSEO-BDPME, président de séance.
3. [« Freins et leviers au management environnemental dans les PME »](#) par Mme Natacha Gondran, Maître Assistant à l'École des Mines de Saint-Etienne.
4. [« Les entreprises face à leur responsabilité environnementale »](#) par Mme Sandrine Spaeter-Loehrer, Maître de conférences à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.
5. [« Les instruments économiques en faveur de l'efficacité énergétique »](#) par M. Dominique Finon, Directeur de recherche au CNRS, CIRED.
6. [« Faire moins avec plus et sur place mais autrement : programme et pratiques de l'écologie industrielle »](#) par M. Léo Dayan, Maître de conférence à l'université de Paris 1.
7. [Questions de l'assistance](#).

« Les entreprises face à leur responsabilité environnementale »

Mme Sandrine Spaeter-Loehrer,

Maître de conférences à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Les outils économiques traditionnels qui ont été mentionnés précédemment sont beaucoup utilisés en France et en Europe mais ils s'avèrent parfois inadaptés aux risques environnementaux et soulèvent des soucis d'acceptabilité sociale. Cet exposé portera sur le concept de responsabilité comme autre outil de gestion des risques majeurs.

Un risque majeur dans le domaine de l'environnement et de la santé peut être défini comme un risque à faible probabilité de survenance pouvant générer des conséquences potentiellement catastrophiques (fortes externalités négatives). Un tel risque se réalisera pour plusieurs personnes en même temps, les assureurs ne seront alors pas capables de les couvrir faute de pouvoir faire jouer le principe de solidarité assurantielle (où les primes de X assurant le financement des indemnités de Y). De plus aucune des personnes sinistrées ne disposait de moyens de contrôle ex ante de l'activité à l'origine de la catastrophe et ne pouvait donc la prévenir, à la différence de risques plus traditionnels.

Dans ce contexte très particulier, l'économiste a développé le concept de gestion intégrée des risques afin de les assurer et des les réduire. Seul ce dernier point sera développé ici. Partant d'un cas concret, je tenterai de montrer ce que les économistes peuvent proposer de nouveau pour la gestion des risques, notamment pour les PME.

La notion de responsabilité limitée, en vigueur en France, est au cœur de la problématique assurantielle. Elle peut être présentée comme suit : avant la réalisation de la catastrophe, l'entrepreneur est responsable de tout dommage imputable à ses activités. Mais étant protégé par la règle de la responsabilité limitée, il ne payera qu'à hauteur de la valeur nette de l'entreprise lors de la réalisation du dommage. La personne à l'origine du sinistre n'intègre donc pas le même risque que celui qui est supporté par la société. Dans ces conditions aucune entreprise n'acceptera de payer une prime calculée sur la base du coût du sinistre, sachant qu'elle n'aura à payer qu'à hauteur de la valeur de l'entreprise.

Que se passerait-il si cette règle était écartée et que s'impose désormais la responsabilité étendue ?

Nous nous sommes intéressées à la loi CERCLA 1980-1985 régissant la gestion des déchets, notamment les déchets chimiques, imposant à partir de 1980 une responsabilité *rétroactive* (toute personne pouvait saisir l'agence pour l'environnement américaine, signaler l'existence d'une pollution due à l'activité passée d'une entreprise) *étendue et solidaire*, l'entreprise voire ses actionnaires, banquiers et assureurs pouvaient être poursuivis.

Cette loi avait deux objectifs :

- l'augmentation des fonds disponibles à l'indemnisation des victimes ;
- la responsabilité des partenaires de l'entreprise, ceux-ci étant censés disposer d'informations sur les pratiques environnementales des entreprises et être ainsi amenés à l'influencer dans ses choix.

En réaction à cette loi, les assureurs ont commencé à développer contractuellement des clauses d'exclusion de certains risques et les banques ont refusé de nombreux projets innovants. La "liability crisis" qui s'en suivit fut assez dramatique pour le monde des affaires.

Cette loi fut amendée en 1996. Dorénavant, les opérateurs peuvent être exonérés de toute responsabilité étendue lors de la survenue d'un dommage s'il est prouvé qu'ils n'ont pas pris part à l'activité de gestion de l'entreprise. Les banques ont alors changé leur mode de gestion de certains risques (liés aux déchets chimiques) en favorisant une gestion intégrée. Par ailleurs de nouveaux produits d'assurance mieux adaptés à la gestion des risques se développent. Enfin, les entreprises développent des techniques plus propres en matière de traitement de déchets chimiques.

Quels sont les résultats repérés par la littérature de cette législation ?

Selon certains, si on étend la responsabilité aux banques, celles-ci vont transférer leur responsabilité supplémentaire dans le coût du financement octroyé à l'entreprise. Cette situation détériore les conditions financières de l'entreprise et tend à désinciter des investissements de prévention. Un effet

**Ouverture et présentation de la séance par
Mme Catherine Gras, Chef de service à la DCASPL**

La cinquième séance de ce séminaire organisée par la DCASPL et l'École Normale Supérieure de Cachan en liaison avec l'IGPDE (Institut de Formation du Ministère des Finances) est consacrée aux enjeux et contraintes du développement durable pour les PME.

Le développement durable est un thème complexe dont il importe de débattre de façon extrêmement concrète grâce à l'intervention d'experts scientifiques et techniques. Ce thème peut conduire en effet à des remises en cause assez diffuses, mais non mineures, des processus économiques. La question du développement économique au plan mondial est désormais posée à des échelles de temps très nouvelles. De plus, des éléments d'éthique et de valeur sont réintroduits dans des débats économiques.

Si l'on n'y prend garde, le concept de développement durable peut apparaître flou et lointain pour une PME. De plus les questions abordées peuvent faire l'objet de nombreuses polémiques (pollution, épuisement des ressources naturelles, conséquences sur la santé publique...) Le développement durable commande enfin de modifier notre façon d'appréhender les richesses : la recherche du plus bas prix pour le consommateur, la recherche de profit économique à court terme... peuvent conduire à négliger les impacts sociaux et environnementaux.

Il paraît donc urgent de modifier les pratiques et modes de production et de consommation des acteurs économiques, dont les PME.

Un tel changement ne se décrète pas. Aucune approche réglementaire ou fiscale ne peut opérer sans base économique commune. Une implication volontaire des entreprises est souhaitable. Les grands groupes économiques prennent d'ores et déjà en compte la notion de développement durable, au moins au niveau de leur communication et de leur réflexion stratégique. Il nous importe de trouver les bons arguments pour que les PME s'approprient un développement économique durable afin qu'elles s'orientent sur des actions concrètes avec retours rapides, pouvant se traduire de façon opérationnelle sur le milieu sur lequel elles interviennent.

Une étude récemment financée par la DCASPL concernant les Très Petites Entreprises (essentiellement artisanales) et le développement durable a montré que les questions de réchauffement climatique et l'indépendance énergétique étaient au centre de leurs préoccupations.

Rappelons que les PME constituent le maillon d'une chaîne essentielle (plus de 99% des entreprises françaises et européennes) : les convaincre est donc un enjeu lourd pour le développement durable de notre économie toute entière. Les PME peuvent jouer sur les mêmes leviers de développement durable que les grands groupes. Toutefois en tant qu'acteur de plus petite taille, des difficultés propres se posent à elles.

Les opportunités du développement durable doivent donc être valorisées avant les contraintes. Ainsi, grâce à une telle approche, les PME peuvent capter de nouveaux clients, de nouvelles opportunités commerciales, créer des emplois... Toutefois, si celle-ci permet à l'entreprise de mesurer l'incidence de ces choix internes sur ses performances à court ou long terme, il apparaît souvent difficile pour les PME d'obtenir des informations claires et concrètes. L'adhésion au développement durable pourrait donc être perçue comme un risque économique supplémentaire. L'expertise technique et scientifique doit permettre de réduire cette incertitude. A ce titre, nous espérons que ce séminaire permettra de commencer l'élaboration d'une « boîte à outils » pour les PME afin de favoriser leur engagement dans le développement durable.

**Propos d'introduction de M. Henri Savajol,
Directeur des études OSEO-BDPME, président de séance**

"PME et développement durable : enjeux et opportunité" constitue le thème d'une étude récemment mise en œuvre par OSEO-BDPME. Notre souhait était de connaître la position des chefs d'entreprises petites et moyennes sur la possibilité de concilier la rentabilité économique et le respect de l'environnement. Une enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif de PME (entreprises de moins de 250 salariés) de tout secteur hors agriculture. J'en présenterai les principaux résultats.

Pour affiner les résultats, nous avons distingué les entreprises en fonction de l'impact de leur activité sur l'environnement :

- entreprises industrielles et de construction (fort impact sur l'environnement)
- entreprises de services avec un fort impact sur l'environnement
- entreprises de services avec un faible impact sur l'environnement

Nous avons croisés ces résultats avec les trois classes de tailles traditionnelles :

- Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés)
- Petites (10 à 49 salariés),
- Moyennes (50 à 249 salariés).

Ce point est important pour comprendre les résultats. A titre d'exemple, l'analyse sectorielle fait apparaître que seul 10% des TPE relèvent de l'industrie.

Premier enseignement de l'étude, près de 80 % des entreprises sont mobilisées quel que soit la taille et le secteur. Cette prise de conscience nous a surpris et rejoint des positions personnelles de chefs d'entreprises, qui sont aussi des citoyens. Au-delà de cette prise de conscience citoyenne la question est évidemment de savoir si les PME ont effectivement entrepris des actions à même de limiter les conséquences de l'action productive sur l'environnement.

Deuxième enseignement : en moyenne, une PME sur deux considère que son activité l'a conduite à mener une réflexion sur les conséquences environnementales de son activité. Concernant cette prise de conscience, l'effet taille joue pleinement. A cet égard, l'idée selon laquelle on ne serait pas polluants lorsqu'on est petit doit être relativisée et des actions de sensibilisation seraient sans doute les bienvenues.

Pour les PME sensibilisées, les actions principalement mises en oeuvre sont les suivantes :

- recyclage et valorisation des déchets ;
- actions destinées à réduire la consommation de l'énergie ;
- politique d'achat compatible avec l'environnement.

Troisième enseignement, les PME (80% d'entre-elles) sont favorables à un renforcement de la législation en matière d'environnement ce qui apparaît très significatif. Il n'y a donc pas d'hostilité des PME à une réglementation adaptée. En matière des aides en faveur de la protection de l'environnement, une meilleure lisibilité est demandée, notamment de la part des TPE. Le manque d'information semble criant. D'autant que l'accès aux aides, une fois identifié, reste difficile. D'où sans doute la nécessité de dispositifs mieux coordonnés.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles sur oseo.fr

En guise de transition avec l'intervention qui suit, une question avait été posée sur la mise en place d'un management environnemental. Ce dernier est très peu pratiqué, mais plus souvent mis en place par les entreprises ayant un fort impact sur l'environnement, ce qui traduit des efforts réels en ce domaine.

« Freins et leviers au management environnemental dans les PME »

Mme Natacha Gondran, Maître Assistant à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne

Mon approche sera basée sur de nombreuses expériences de type « recherche – action » et l'accompagnement d'entreprises, d'administrations, de collectivités locales dans la mise en place de systèmes de management environnemental.

Les relations entre l'entreprise et l'environnement sont complexes. Elles sont basées d'une part sur une interdépendance forte – l'entreprise puise dans l'environnement ses ressources et lui demande d'assimiler ses déchets – et, d'autre part, des logiques économiques de court terme qui s'opposent à une logique environnementale (les écosystèmes produisent des ressources naturelles par des transformations biochimiques sur le long terme).

L'approche classique de l'économie de l'environnement fait intervenir l'Etat afin de traduire les préoccupations écologiques en règles à respecter par les acteurs économiques. Ces politiques environnementales peuvent être classées en trois catégories :

- l'approche réglementaire fixant des normes, des limites d'émission, des objectifs de qualité des milieux (ce dernier point étant peu développé en France) ;
- l'approche économique mettant en place des taxes, des redevances, des aides financières ou des permis d'émission ;
- les approches volontaires, dont le management environnemental, objet de cet exposé.

Cette dernière approche repose sur deux hypothèses :

- un engagement volontaire des entreprises peut répondre aux enjeux environnementaux et sociaux qui remettent en cause la durabilité du système économique actuel ;

- la mise à disposition de référentiels pour un engagement volontaire peut favoriser les engagements environnementaux des entreprises. Autrement dit les entreprises peuvent avoir un intérêt stratégique à s'engager dans une démarche volontaire.

Le facteur déclenchant d'une démarche volontaire est l'engagement de la direction de l'entreprise. Une fois celui-ci acquis, la première étape vise à dresser un état des lieux de l'impact environnemental de l'activité. Celui-ci permettra notamment d'identifier la réglementation – souvent mal connue par les entreprises – afin de définir des objectifs et un programme de management environnemental : sensibilisation du personnel, documentation présentant les procédures à respecter, éventuellement investissement de mise aux normes des installations.

Puis devront être élaborés des indicateurs et des procédures de contrôle continu. A ce niveau des déclarations environnementales sont possibles mais elles ne sont pas obligatoires. Chaque année, un bilan de l'action sera réalisé afin d'améliorer le management environnemental. Le référentiel ISO 14001, référentiel international d'un organisme privé, est le plus souvent adopté par les entreprises.

Pourquoi une entreprise s'engage t-elle dans une démarche de management environnemental, assez formalisée et parfois un peu lourde ? Pour cela la compréhension de ce qui constitue son environnement est nécessaire. L'environnement d'une entreprise se présente comme un ensemble de milieux (eau, air, ressources naturelles d'un territoire...) dans lequel l'entreprise va puiser ses ressources et rejeter ses résidus. Mais l'environnement est aussi un ensemble d'acteurs avec lesquels l'entreprise est en relation – acteurs internes (salariés), externes (autorités locales, DRIRE, organismes professionnels, associations de riverains...) – ayant différents usages et exigences en matière d'environnement.

Divers enjeux pour l'entreprise peuvent alors être repérés :

Un des premiers enjeux relève de l'existence de lois et règlements : l'entreprise aura intérêt à respecter son environnement afin de mieux maîtriser sa responsabilité civile et pénale par rapport à la réglementation.

L'enjeu économique renvoie à la nécessité de maîtriser le coût d'accès aux ressources, assurer certains marchés (certains clients se voient imposés des engagements environnementaux par leurs fournisseurs)...

L'enjeu stratégique vise à des positionnements à long terme (relations avec des acteurs clefs, pénétrations de certains marchés...)

Enfin, notons l'enjeu éthique et managérial : « faire bien les choses » et fédérer le personnel autour de valeurs positives.

Si tous ces enjeux existent et sont importants, pourquoi les entreprises ne s'engagent-elles alors pas davantage dans des démarches pro-actives en faveur de l'environnement ?

On peut citer le manque de moyens financiers, en temps et en personnel, d'où le risque de sous information du dirigeant et de ses collaborateurs en ces domaines. L'environnement est alors souvent traité uniquement sous l'angle de l'immédiateté (comme par exemple la politique des déchets) et non dans une approche stratégique globale.

Plusieurs freins peuvent être précisés :

-Freins réglementaires : le nombre de textes paraissant sur les installations classées pour la protection de l'environnement augmente sensiblement. Une PME a énormément de difficultés à suivre l'évolution réglementaire. La législation est incontestablement difficile à appréhender et est parfois inadaptée aux PME, d'où la nécessité de faire appel à des aides extérieures, ce à quoi de nombreuses PME rechignent. Ainsi la moitié des entreprises ne sont pas en mesure de respecter l'ensemble des exigences réglementaires s'appliquant à leur cas. D'où le développement de comportements opportunistes : volonté de la part des entreprises d'échapper au règlement (favorisée par le faible nombre d'inspecteurs des installations classées) et imposition de normes non adaptées.

- Freins économiques : l'efficacité environnementale des outils classiques de l'économie de l'environnement, de type taxe, n'est assurée que si, d'une part, l'entreprise évalue elle-même l'internalisation des coûts liés à l'environnement, les bénéfices potentiels d'une réduction des impacts de son activité et, d'autre part, si elle sait identifier les solutions techniques qui permettent de réduire ces coûts. Si l'entreprise développe une représentation très négative des taxes et donc de l'environnement vu comme une contrainte, les taxes peuvent être perçues comme source de distorsion de concurrence. La rentabilité économique de court terme pourra être modifiée. De plus l'entreprise reste évaluée sur des résultats financiers ne prenant pas en compte les aspects environnementaux et sociaux.

- Freins stratégiques : au-delà de la seule communication, quel est l'intérêt de l'entreprise ? Les clients ne sont pas toujours sensibles à la mise en place d'une certification. Notons également des réticences à la nécessité de formaliser toutes les procédures et les pratiques.

Pour synthétiser cette réflexion, il est possible de se demander s'il est rentable pour une entreprise de prendre en compte l'environnement :

- L'entreprise a-t-elle déjà optimisé les ressources utilisées ?
- Quel est l'écart entre les performances environnementales actuelles et celles qui sont visées (les améliorations environnementales deviennent de plus en plus lourdes à financer) ?
- L'entreprise a-t-elle des facilités à innover ?
- Quel choix technologiques : en "bout de tuyau" (plus facile à mettre en œuvre à court terme, problématique à long terme) ou réduction de la pollution à la source (rentabilité à long terme avec importants changements organisationnels à court terme) ?
- Quelles sont les réactions des salariés face à des changements de pratiques ?

Pour conclure il nous faut pointer les limites des approches volontaires et contractuelles en matière de management environnemental. Un récent travail de l'OCDE, synthétisant de nombreuses études sur ce sujet, montre que les résultats en terme de réduction d'émissions sont faibles : celles-ci auraient de toute façon été constatées grâce à une modification de l'outil productif... L'avantage de telles démarches permet sans doute de s'attaquer rapidement à un problème donné mais semble retarder des choix plus douloureux mais inévitables en matière de respect de l'environnement. Les dispositifs de contrôle et de sanction restent essentiels pour l'efficacité de ces pratiques et il importe de maintenir possible le recours à d'autres instruments notamment économiques.

Notons enfin que la légitimité du projet productif n'est jamais interrogée. De façon plus large le système économique actuel ne récompense pas les efforts pro-actifs en faveur de l'environnement.

contre productif important se mettrait donc en place. Selon cette approche le régulateur aurait alors le choix entre l'augmentation de l'indemnité (adoption de la responsabilité étendue) et les activités de prévention (limitation de la responsabilité étendue). Cette conclusion ne semble toutefois valable que dans certaines conditions. En effet s'il était possible de créer un environnement tel que les investissements de prévention puissent générer un rendement à court et à long terme pour les entreprises, celles-ci pourraient arbitrer rationnellement entre les investissements productifs et les investissements de prévention. Le dilemme investissement productif / investissement de prévention serait alors levé.

La responsabilité étendue reste toutefois très coûteuse pour la PME car la banque continue d'augmenter le coût du financement.

La critique plus fondamentale qu'il est possible de faire à la législation sur la responsabilité étendue est que, selon cette approche, les acteurs restent passifs face à la réglementation. Ne pourrait-on pas envisager des formes contractuelles permettant aux entreprises et aux autres parties prenantes de rentabiliser des investissements de prévention par la mise au point de certains types de contrats financiers. A titre d'exemple, nous proposons la mise en place de contrat de dette transformable en actions, ou en participation de la banque. L'idée est la suivante : si la banque pouvait participer au profit de l'entreprise lors de conjonctures favorables (absence d'accidents et de dommages) et se protéger le cas échéant, elle serait alors incitée à proposer des conditions plus avantageuses à l'entreprise pour qu'elle puisse investir préventivement. Cette option de transformation de dette standard en participation doit avoir un coût pour la banque qui profitera à l'entreprise (conditions avantageuses lors de l'écriture du contrat). Des formes contractuelles, financières ou autres, permettraient ainsi de rendre les acteurs plus actifs et non de subir une réglementation imposée.

Quelle est la situation en Europe sur ce point ? Le livre blanc (2000), document de travail en vue de proposer une nouvelle législation environnementale en Europe, proposait la responsabilité étendue. Suite à la pression des lobbys mais également des réflexions sur l'exemple américain, la nouvelle législation environnementale (1994) a abandonné ce projet et proposé un système basé sur des garanties financières : une entreprise doit démontrer ex ante qu'elle a les reins solides financièrement avant de démarrer une activité risquée. Une PME a rarement des fonds propres suffisants mais le recours à l'assurance ou à la banque constitue un moyen de fournir ce type de garanties. Toutefois il importerait que ces garanties financières soient réévaluées en fonction d'audits, afin éventuellement de rétribuer une entreprise qui a investi de façon à garantir la dynamique économique.

Pour conclure :

Les réglementations environnementales ne rendent pas les acteurs assez actifs ; les PME n'ont pas l'occasion de participer à l'élaboration de ces outils. Or si l'activité de prévention n'est pas rentabilisée rapidement les comportements ne changeront pas.

Si on considère que, sur le moyen terme, l'écologie ne va pas à l'encontre du profit maximum, il faut que l'activité environnementale soit rétribuée. Pour cela il faut que les banques puissent tenir compte de l'investissement environnemental des entreprises pour différencier les contrats selon les entreprises.

Une autre solution serait un système de rating environnemental, dont il serait tenu compte pour l'accès au financement, la recapitalisation,...

Enfin, les solutions face aux grands risques doivent être flexibles et évoluer en fonction de l'information scientifique et technique, notamment sur les techniques de dépollution.

Questions

Intervenant non identifié : A propos de l'enquête OSEO BDPME, avez-vous une idée plus précise concernant le développement durable dans le secteur industriel qui me paraît le plus intéressant ?

Henri Savajol : Cette étude propose des informations détaillées par taille d'entreprise et par secteur et l'industrie est clairement le secteur le plus important pour ces questions. Nous avons demandé aux dirigeants de PME qui avaient réalisé des investissements environnementaux comment ceux-ci

avaient été financés. 35% l'ont fait avec du crédit bancaire, 50% avec des fonds propres. Un point important c'est qu'une grande partie de ces investissements sont immatériels, ce qui signifie, pour les banquiers, absence de garanties possibles sur le financement et dans ce cas la solution c'est le capital risque (les fonds propres) ou la rentabilité de l'entreprise qui permet de dégager des fonds propres en interne. Mais sur ce point, que font les assureurs en France ?

Sandrine Spaeter-Loehrer : En France, les assureurs ne sont pas très nombreux : Assurpol et AXA proposent des contrats. Jusqu'en 1996, cette dernière entreprise refusait 30% des PME à l'assurance pollution parce qu'elles ne respectaient pas certaines normes. Depuis 1996, tout le monde est accepté, toutefois avant de signer un contrat avec les PME qui se présentent, un audit est proposé (vérification des installations, propositions, aides au financement). Lorsque la remise aux normes est effectuée, les normes contractuelles sont plus avantageuses. Mais peu d'entreprises s'assurent pour ce genre de risques notamment car les primes d'assurances sont trop élevées : les conséquences financières d'un dommage n'ont parfois rien à voir avec le CA courant d'une PME, le marché ne peut résoudre seul la question.

Michel Schmidt de la Brellie, Sous-préfet du Havre : La zone industrielle et aéroportuaire du Havre comporte seize établissements classés Seveso, seuil haut. Pour autant il faut aussi souligner que ces entreprises et leur personnel vivent grâce au risque. Il me semble que l'on méconnaît un outil comme la concertation ainsi que les différents groupes de pression pouvant agir autour de l'entreprise. La mise en place d'un comité local d'information et de coordination rassemblant à la fois les collectivités locales, les riverains, les partenaires sociaux et les entreprises est de nature à éclairer beaucoup de questions et à permettre de réelles améliorations. Vous avez parlé de l'évolution des règles, celle-ci est souvent fonction de l'actualité, ce qui pose des problèmes de pérennité et de lisibilité pour les entreprises. Dans le cas d'études de dangers, des mesures sont mises en place pour des événements dont la probabilité de survenue est plus faible que la chute d'une météorite sur l'entreprise... Je souhaiterais entendre votre point de vue sur ce point.

A titre de remarque, il me semble que l'administration devrait donner le bon exemple en terme de développement durable (usage de véhicules, papier recyclé)...

Sandrine Spaeter-Loehrer : Les normes Seveso soumettent les entreprises à la production d'études de danger et constituent de gros dossiers ; depuis Seveso II existe également l'obligation de communiquer au sein et à l'extérieur de l'entreprise. Bien évidemment les acteurs extérieurs profitent de l'existence de ces entreprises (taxes, bassins d'emplois, primes...) Le risque est donc clairement profitable. Le risque zéro n'existe pas et ne serait de toute façon pas souhaitable car trop coûteux par rapport aux bénéfices qu'il rapporterait.

Les règles doivent certes évoluer mais si elles évoluent trop souvent ou si elles ne peuvent être anticipées, elles créent un risque supplémentaire pour les entreprises. La « liability crisis » aux USA était la conséquence de cet environnement changeant. C'est pourquoi mettre une réglementation « au dessus » des acteurs principaux n'a pas de sens. Le conditionnement médiatique est aussi dangereux.

Léo Dayan : Le concept de durabilité est un concept nouveau et il est difficile de raisonner avec des instruments non adaptés au contenu de ce concept. Les instruments avec lesquels on raisonne jusqu'à présent, c'est la réglementation ou le marché. Or ceux-ci conduisent à des impasses.

Deux exemples :

La réglementation sur l'air conduit à l'amélioration des performances environnementales des voitures. Or on constate aux USA et au Canada, l'effet « take back » : l'amélioration se traduit par l'accroissement des kilomètres parcourus en voiture et par un accroissement des achats. Ce qui est gagné localement est perdu du fait de cet effet. A quoi sert alors cette réglementation ? De plus l'amélioration des performances coûte cher et les amortissements nécessaires rendront encore plus coûteuse la sortie de cette trajectoire technologique.

Nestlé a adopté le développement durable comme axe stratégique. Lorsqu'on va voir sur place, loin des sièges, dans deux PME sous son contrôle, toutes les tentatives de réduire la consommation d'eau échouent malgré la réalisation de lourds investissements à la charge de ces usines. Pourquoi ? Parce que les recettes de Nestlé sont conçues aux USA et conduisent à un accroissement de la consommation d'eau par unité de valeur produite (notamment du fait du séchage). A quoi alors ont servi les investissements réalisés ?

« Les instruments économiques en faveur de l'efficacité énergétique »

M. Dominique Finon, Directeur de recherche au CNRS, CIRED

Je suis chercheur dans un Institut qui s'occupe de politique énergétique et d'environnement. Nous nous interrogeons sur l'efficacité énergétique des politiques publiques dans différents environnements réglementaires et institutionnels. Les politiques d'efficacité énergétique s'inscrivent dans cette approche-là. Or, il apparaît que le secteur des PME est l'un des plus difficiles à atteindre pour la mise en oeuvre d'une telle politique.

Du fait de l'importance des barrières à l'adoption d'instruments d'efficacité énergétique, les instruments des politiques publiques restent fondamentaux

Les barrières classiques à l'efficacité énergétique

La démarche d'efficacité énergétique, dans un contexte où la responsabilité sociale de l'entreprise se développe, se heurte à plusieurs difficultés :

- Difficulté générale à développer une telle démarche, même si des acteurs s'activent autour de celle-ci (associations professionnelles, réseaux de centres techniques, qualification ISO, AFNOR...)
- L'enjeu de concurrence par l'image est souvent moins fort pour les PME.
- L'enjeu de réduction des coûts de l'énergie est également moins important (la part dans le coût de revient est faible, 1% pour les entreprises de service).
- Les défauts d'information sur le coût et les dépenses liées à l'énergie, aux techniques disponibles, etc sont réels. Dans le vocabulaire de l'économiste, il s'agit alors là d'imperfection de marché avec des comportements non rationnels. Un des efforts clef des politiques publiques devra porter sur ce point.
- L'énergie n'est qu'un des attributs parmi beaucoup d'autres du process de production avec un faible signal prix.
- Les contraintes d'accès au financement sont importantes. Alors que pour développer des capacités de production, les taux de rendement interne recherchés sont souvent bas, des comportements "défensifs" (dont ceux réalisés afin d'améliorer l'efficacité énergétique) en terme d'investissement conduisent à la recherche de taux de rendement extrêmement élevés, des taux de retour de l'ordre de deux ans ou moins. De plus, lors de recherche d'investissements de baisse des coûts de l'énergie, on ne cherchera pas nécessairement à évaluer les effets associés.
- Citons enfin les barrières classiques à l'innovation : coût d'apprentissage, réseaux de compétences à constituer, circuits commerciaux.

L'efficacité énergétique inscrite dans des démarches de management environnemental est donc limitée. L'usage d'instruments de marché (de type écotaxe) a été évoqué. Le niveau de taxation doit toutefois être extrêmement élevé pour que les acteurs réagissent. Dans le cas de la concurrence internationale, celle-ci introduit d'importants blocages d'acceptabilité sociale.

L'intervention de l'Etat se trouve justifiée par la présence de nombreux biens collectifs (réduction de la dépendance énergétique, réduction des pollutions...)

Les axes traditionnels des politiques de maîtrise publique de la demande d'énergie

- Des mesures d'information avec forte sensibilisation sur les économies d'énergie.

Citons l'accord entre La Poste et l'ADEME visant la réduction de la consommation d'énergie de 5% sur trois ans, ou la labellisation, l'étiquetage et le diagnostic énergétique pour les particuliers (inscrite dans la loi de juillet 2005, le certificat de performance sera alors obligatoire pour la vente du logement), ou les entreprises.

- Des actions de création de compétences pouvant aller très loin : gestionnaires de l'énergie,
- Des actions sur l'innovation : financements de R&D, démonstration et action-pilote.
- Des actions pour la diffusion d'innovation de techniques efficaces peuvent utiliser différents instruments économiques et réglementaires (commandes publiques groupées d'appareils efficaces,

sélections par appel d'offre, subvention de bailleurs sociaux pour l'achat de matériels à faible consommation d'énergie)

- Des instruments de marché : subventions, incitations fiscales avec crédit d'impôts (pour les particuliers et les entreprises). Des appuis financiers d'actions en terme de prêts bonifiés (c'est le cas de la Banque Populaire d'Alsace développant des prêts bonifiés pour des investissements écologiques), des fonds d'investissement dans la maîtrise de l'énergie. Citons le FOGIME, fonds destinés aux PME accordant des garanties à hauteur de 70%, les fonds d'innovation. Concernant les PME, l'Etat encourage fortement le développement des sociétés de service énergétique ou action par des tiers chez des agents. Il est possible d'en repérer deux sortes :

- des entreprises à rémunération fixée quelle que soit l'économie d'énergie réalisée ;

- des « ESCOs », pour reprendre un acronyme anglo-saxon : les entreprises se rémunèrent sur la base des économies anticipées suite à leur intervention ou sur un partage des bénéfices de l'action. Une base contractuelle assez codifiée, sous forme de contrat de performance énergétique, est mise en place.

Une directive européenne, qui devrait être votée à la fin de cette année, va pousser dans le développement de telles sociétés en obligeant les gouvernements à faire globalement, sur l'ensemble des secteurs de la consommation énergétique, au moins 1% de plus d'économie d'énergie par an. Notons enfin que la société de service énergétique peut faire financer son action par un fonds ou une banque récupérant le prêt à partir des économies effectuées.

Un complément institutionnel et financier : obligations d'économie d'énergie et certificats blancs

Suivant cette dynamique, avec des pays leaders influençant la politique européenne par l'adoption de directives de plus en plus contraignantes, on passe à une étape supplémentaire avec les certificats d'économie d'énergie, appelés parfois certificats blancs : il s'agit d'obligations d'économie d'énergie imposée aux grands fournisseurs d'énergie. Le Royaume-Uni, la Flandre, l'Italie ont commencé à tester cet instrument ; la France, avec la loi sur l'énergie de juillet 2005 s'apprête à mettre en œuvre cette mesure début 2006.

Dans un contexte de libéralisation des marchés électriques et gaziers, le segment concurrentiel s'étend, i.e. le nombre d'agents éligibles pour acheter l'énergie au fournisseur de leur choix s'accroît. Actuellement, toutes les PME sont concernées par cette ouverture (ce sera le cas pour les particuliers en 2007). L'enrichissement de l'offre est donc réel, une véritable concurrence se met en place avec l'intervention de sociétés de services énergétiques acheteurs et vendeurs d'énergie (comme les entreprises Elyo ou Dalkia). Le service énergétique est alors intégré dans l'offre mais la cible des fournisseurs demeure principalement les gros industriels. Certains d'entre eux vont préférer l'externalisation (ce que l'on dénomme "multi utility and facility management" : un même opérateur offre un bouquet de service). Or il apparaît que les économies d'énergies sont une faible préoccupation de cette offre. Dès lors la problématique "économie d'énergie" doit être reformulée de façon réglementaire en jonction avec politique climatique.

Ces obligations d'économie d'énergie sont pensées dans la logique concurrentielle : elles reposent sur des obligations faites aux fournisseurs. Obligation leur est faite de réaliser des économies d'énergie suite à des investissements réalisés chez le consommateur de façon à atteindre une quantité précise de kWh économisée. Cette politique s'opère sans subvention, ni prélèvement sur le budget public. Une obligation de résultats est imposée : une économie de 60 milliards de kWh d'électricité ou gaz, sur trois ans, actualisée sur 15 à 20 ans.

Les principes du dispositif sont les suivants :

L'Etat recherche une limitation des coûts administratifs par la définition d'actions standardisées (type d'actions, quantités économisées), définies en France dans le cadre d'une consultation entre la Direction générale de l'énergie, l'ADEME et l'ATEE.

Cette obligation sur les fournisseurs se traduit par une pénalité (le double du coût moyen anticipé de l'ensemble des actions, soit en France 2c€/kWh pour un coût de 1c€ en moyenne).

Un échange d'obligations et de certificats entre obligés est autorisé. En France on permet à des non obligés de mener ce type d'action, de la faire certifier (ce sont les DRIRE qui en sont chargées) et de vendre ensuite les certificats aux obligés. Toute personne morale peut être éligible. Les obligés sont contraints sous l'incitation de la pénalité. La fidélisation des clients peut jouer un rôle.

L'intérêt de la démarche est qu'une collectivité locale désireuse de mettre en oeuvre un programme écologique verrait avec ce système un mode de financement complémentaire. Toutefois ces échanges de certificats apparaissent largement comme des leurre. Pour un investisseur en économie de l'énergie il n'est en effet guère envisageable de lancer une action importante sans garantie de trouver un acheteur de ces certificats or le risque encouru est énorme (le prix du certificat n'est pas connu, le nombre d'obligés est limité). Il est donc probable que les PME rechercheront davantage un contrat avec un obligé (EDF, GDF, Total...)

En conclusion l'approche maîtrise de l'énergie semble s'ajouter aux actions de management environnemental mais la mise en oeuvre de politiques publiques reste nécessaire. Le dernier instrument présenté peut activer de façon efficace toutes les activités qui vont dans le sens de l'efficacité énergétique.

« Faire moins avec plus et sur place mais autrement : programme et pratiques de l'écologie industrielle »

M. Léo Dayan, Maître de conférence à l'université de Paris 1

J'essaierai d'avoir les pieds sur terre mais également la tête hors des ornières. Je vous propose une première séquence en images :

Projection des diapositives N°1 à 13 du document remis aux participants.

Face à la gravité de la crise écologique, il est important de réfléchir à la manière de se sortir de la situation. Ce qui est nouveau par rapport aux risques majeurs, c'est l'obligation à la coopération. L'issue ne peut être que collective. Toutefois celle-ci ne peut être décidée par d'autres que ceux qui subissent cette situation. Parler de durabilité c'est d'abord faire le lien entre le présent et ce qui doit advenir après. Concilier l'économie et l'environnement, c'est faire du lien. Ce concept nouveau doit donc être creusé par la mise en évidence de tous les liens. Cette approche en terme de liens permet de ne plus considérer l'homme et l'industrie hors de la nature. L'activité humaine, dont l'industrie, doit être considéré comme un écosystème.

Nous sommes peu nombreux en France à avancer cette idée. Les expériences de considération éco-systémique de l'industrie viennent des Etats-Unis et du Canada. Il est important de préciser le contexte. Nous entrons dans la société de la connaissance : l'information, les compétences, le savoir scientifique et technique sont aujourd'hui la source majeure de la création de la valeur. C'est la ressource critique de l'attractivité des territoires, c'est le facteur clé de toute entreprise. Or la concurrence fait que l'activité humaine se traduit par une innovation permanente et la mise sur le marché de produits nouveaux. Ceci se traduit par un accroissement des flux et des stocks de matière, d'énergie et de déchets. Or il nous faut chercher à accroître les performances économiques et financières sans accroître les flux et stocks de matières, d'énergie et de déchets. Comment faire ?

Projection aux participants des diapositives N°14 à 19.

Comment construire des liaisons éco industrielles ? L'économie humaine produit des déchets et il importe de transformer les déchets en ressources. Il s'agit là du principe fondamental. Il faut donc chercher à privilégier la productivité des ressources naturelles par rapport à celle du travail. La durabilité impose de chercher à produire plus de valeur avec les mêmes quantités de matière d'énergie et de déchets, ce qui suppose la coopération au sein de l'entreprise, entre les entreprises sur un même territoire, ou la coopération en réseau dépassant les frontières territoriales.

Cette coopération doit considérer les coopérations éco-systémiques existant entre les entreprises. L'information doit donc circuler entre les entreprises et l'ensemble des parties prenantes à l'activité de l'entreprise.

Quelques exemples pratiques de coopération

Au Danemark, un ensemble d'entreprises fonctionne en complémentarité autour de ces deux entreprises, une raffinerie de pétrole et une centrale thermique fonctionnant au charbon : les déchets de chacune d'entre-elles sont les ressources des autres (cf. page 9 du dossier). Ainsi avec les résidus de la raffinerie de pétrole constituent les ressources de l'entreprise productrice de l'acide sulfurique. Tout se passe sur un site géographiquement localisé. Des centaines de mètres de tuyauterie relient toutes les entreprises entre-elles. L'origine de ce projet était de réduire le coût des inputs pour réaliser des profits. Celui-ci n'a pu exister que parce que la confiance – condition nécessaire à la coopération – pré-existait. Les échanges qui ont lieu entre les entreprises sont le résultat d'une négociation bilatérale. Les échanges des résidus se font au prix du marché. Cet exemple permet d'accroître la productivité des ressources naturelles.

Autre exemple au Minnesota aux USA se trouve le bâtiment le plus performant écologiquement au monde. Celui-ci a été construit avec des déchets (79% de matériaux usagés). A l'intérieur on trouve 18 PME, faisant du transfert technologique ou des activités industrielles ou commerciales (240 emplois). A l'origine il s'agissait d'une usine de transit des déchets, dont près de 50 % étaient des déchets du bâtiment. Or les habitants de ce quartier, le plus déshérité de la ville, pratiquaient la récupération de matériaux. Quelques personnes connaissaient leur savoir faire dans ce domaine. L'argent des programmes sociaux de Bill Clinton a servi à financer ce programme sur la base du savoir faire des personnes.

A Halifax au Canada, une zone industrielle de 1800 entreprises, 90% de PME, un centre partenarial s'est créé reliant des experts de l'Université, les élus, le gouvernement fédéral, des chefs d'entreprise et s'est donné pour but de trouver toutes les stratégies éco efficaces permettant de réduire les coûts de traitement des déchets. 200 ha sont laissés disponibles afin de créer des symbioses entre les entreprises déjà sur place et de nouveaux arrivants, c'est-à-dire des entreprises dont les déchets serviront d'inputs pour les autres entreprises, ou dont les inputs seront trouvés dans les déchets des entreprises déjà en place. Les réalisations de ce site sont détaillées sur le site Internet de l'apreis – www.apreis.org – (réutilisation de palettes de transport, recyclage d'emballages, mutualisation des imprimantes, etc) ainsi que d'autres exemples (telle la gestion intégrée de la mobilité et de l'accessibilité combinée avec un centre d'activités commerciales à Portland, Oregon, USA ou la dématérialisation en réseau : exemple de l'entreprise Xerox propriétaire de photocopieurs qu'elle loue, ce qui la responsabilise – utilisation de produits recyclables...)

De tels exemples relèvent vraiment du développement durable, bien d'avantage que la mise en oeuvre de techniques de dépollution. Si on prend l'exemple de l'eau, les substances nocives retenues par les filtres continuent leur vie biochimique et retourneront en bout de cycle polluer l'eau... De ce point de vue les diverses réglementations sur l'air, l'eau, les sols apparaissent cloisonnées et produisent de l'incohérence globale. Si la réglementation se substitue à l'intelligence humaine, elle peut même apparaître très dangereuse. Il en va de même pour les stratégies totalement dictées par le marché tels la recherche de stocks zéro (ou gestion en flux tendus) qui fait chuter les taux de charge des camions de gros tonnage, multiplie les petites estafettes de livraison d'où pollution, embouteillages... De multiples décisions économiquement rationnelles produisent des coûts écologiques et sociaux considérables. La volonté de réduire les gaz à effet de serre par la loi et le règlement n'est alors pas crédible dans ces conditions.

Les PME sont parmi les acteurs les plus conscients de la confusion et des incohérences de la réglementation, alors qu'elles sont les plus désireuses de faire quelque chose du fait de la proximité de terrain. Une des solutions pourrait résider dans la location de produits dont l'entreprise reste propriétaire, afin qu'elle internalise les coûts liés à l'environnement (c'est le cas d'une entreprise aux USA locatrice de moquettes qu'elle conçoit de telle façon qu'elle puisse les réutiliser, les recycler afin de minimiser ses coûts).

Pour conclure :

- il importe de réduire les flux et les stocks de matière d'énergie et de déchets. Pour cela une approche globale est nécessaire ;

- il faut privilégier le service au produit.

Coopération, confiance, proximité suppose un projet commun : la durabilité suppose la volonté de chacun qui doit pouvoir réellement s'exprimer autrement que par la seule réglementation, qui reste nécessaire mais doit être cohérente, et le seul marché, à ce titre le principe pollueur-payeur ne garantit pas l'équité.

Questions de l'assistance :

Estelle REGNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux : En vous écoutant, je n'ai pu m'empêcher de penser à la notion d'éco -bilan : mesurer l'impact global plutôt qu'un seul élément polluant. A titre d'exemple il semblerait que dans le cadre du tri sélectif des déchets des particuliers, de nombreuses personnes lavent les emballages avant de les mettre au tri, je ne suis alors pas certaine que l'éco -bilan global soit positif...

Michel Schmidt De La Brelie, Sous-préfet du Havre : Les entreprises sont souvent évaluées par des systèmes de cotation, généralement financière. La cotation sociale se développe. Ne pourrait-on pas envisager une cotation environnementale publique qui développerait des approches globales ?

Natacha Gondran : Il s'agit en effet d'une nécessité mais cela se met difficilement en place. La loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose aux entreprises cotées de publier un rapport environnemental et social. Une étude récente a montré que celui-ci livre des informations très limitées.

Léo Dayan : Je voudrais lancer l'idée suivante. Si la question est celle des prélèvements et des rejets et si en plus on connaît un problème de chômage, les solutions me semblent simples : au lieu de taxer le travail, pourquoi ne pas taxer les prélèvements des ressources naturelles. Il faut alléger ou faire disparaître tout ce qui empêche de créer des emplois et il faut taxer les matières prélevées. Cette idée mérite d'être travaillée et intéresse toutes les entreprises qui créent la valeur à partir du travail.

Intervenant non identifié : Je ferai deux observations :

- L'OCDE est une association de grands pays industriels mais aujourd'hui l'industrie se développe hors de l'OCDE, il importerait d'élargir la confrontation des idées au monde entier.

- Je donnerai l'exemple des entreprises Seveso niveau I : une entreprise de ce type, présente dans mon département, a construit certaines de ses installations en Hollande du fait de taux d'imposition plus faible. Il importe d'intégrer ces faits pour les actions à mener.

Nadine Levratto, ENS Cachan : Ma question concerne les économies d'énergie. Le dispositif français ne concernerait que les secteurs hors quota CO₂, or les émissions de CO₂ proviennent essentiellement du secteur des transports : ce secteur est-il concerné par les certificats blancs ?

Dominique Finon : Le secteur des transport ne sera que marginalement concerné : des taxes déjà assez fortes existent sur les carburants. De façon générale, les pouvoirs publics ont voulu dissocier les efforts qui pourraient être faits par les constructeurs pour mettre sur le marché des véhicules performants et ce dispositif afin d'éviter les effets d'aubaine. Je peux seulement citer quelques actions standardisées pour le transfert intermodal (rail-route) et des actions de formation de conducteurs d'autobus.

Intervenant non identifié : De nombreux concepts et actions présentées cet après-midi viennent des USA et dans le même temps, ceux-ci refusent le protocole de Kyoto... M. Dayan pourrait-il nous dire un mot à ce sujet ?

Léo Dayan : On peut comprendre l'état d'esprit américain de la manière suivante : tout ce qui pourrait orienter les progrès à partir de décisions centrales ou réglementaires est refusé. Ceci n'empêche pas qu'au niveau local des décisions sont prises qui vont plus loin que les accords de Kyoto. Les exemples d'écologie industrielle montrent qu'on peut appliquer les accords de Kyoto sans avoir à les signer. Un objectif peut être atteint par des moyens différents. Nous devons nous méfier des stratégies d'Etats masquant leurs insuffisances en pointant du doigt les stratégies suivies par d'autres Etats.

Intervenant non identifié : M. Dayan êtes-vous révolutionnaire ou évolutionniste ? Les deux derniers exposés évoquent la responsabilité et l'engagement individuel. Remettez-vous en cause la notion de profit et de capital ? Des stratégies locales existent certainement mais peuvent-elles se développer sans remettre en cause les solutions politiques plus globales ?

Léo Dayan : Il faut de tout pour faire un monde. La seule chose importante est de s'accorder sur ce qu'il ne faut pas faire pour que tout le monde puisse vivre ensemble.

Sandrine Spaeter-Loehrer : Ma question est pour Léo Dayan, la confiance et la coopération ne sont pas évidentes dans notre monde, d'autant que les propositions annoncées coûtent très cher, alors comment mettre tout ça en place ?

Intervenant non identifié précédemment : Les exemples cités sont anecdotiques et exceptionnels.

Henri Savajol : C'est vrai mais l'effet d'exemple est très important dans ces domaines. J'espère bien connaître le monde des PME : si leurs dirigeants voient des exemples de ce type, ils s'en imprégneront. Ce sera vraisemblablement très long car les mentalités bougent lentement mais la prise de conscience existe. Même si c'est difficile, on a vu que les débats techniques étaient complexes et il est probable que de nombreux dirigeants de PME auront du mal à investir ce champ dans un premier temps. Des acteurs plus importants (Chambres de commerce et de l'industrie, Chambres de métiers et de l'artisanat) doivent alors s'investir sur ce sujet.

Intervenante non identifiée : J'aurais souhaité réagir à l'intervention de Madame Spaeter-Loehrer. Peut-elle citer un exemple de PME par rapport à son intervention sur les risques majeurs ?

Sandrine Spaeter-Loehrer : Les risques véhiculés par certaines activités ne sont pas proportionnels au chiffre d'affaire donc à la taille de l'entreprise. Notre travail, notamment sur les dettes financières, s'applique aux PME du fait de leurs limites en terme de liquidité et de disponibilités financières. Le problème qui se pose est donc de savoir qui finance ? Et c'est également vrai pour les innovations très importantes, qui constituent sans nul doute l'avenir, qui nous ont été présentées par M. Dayan. Mon approche sur les meilleurs instruments financiers se voulant normative, je n'ai pas de réponse de terrain à apporter.

Danièle Fagot, Chef du bureau communication de la DCASPL : Comme institution organisatrice de ce débat, il importe donc de le reprendre en 2006, puisque de nombreuses questions n'ont pas trouvé de réponses...

Le prochain séminaire de « Regards croisés sur l'entreprise » aura lieu le 26 janvier et aura pour thème les conséquences de l'adoption des normes comptables IFRS sur les PME.